

LES AUDITS INTERNES CROISES RSEi

POURQUOI ?

Le référentiel RSEi (comme les normes ISO) demande aux entreprises certifiées de mener à intervalles planifiés des audits internes. Il précise « les auditeurs doivent être formés et n'auditent pas leur propre travail ». Pour aider les entreprises à répondre à cette exigence, la fédération met en place des formations à l'audit interne. Toutefois, en fonction de la taille de l'entreprise, il peut s'avérer peu concluant qu'une ressource en interne mène cette mission d'audit. **Aussi, la fédération régionale vous propose d'échanger vos compétences en audit et de bénéficier d'un regard neuf sur votre démarche RSE.**

QUELS OBJECTIFS ?

- Satisfaire aux exigences de la labellisation RSEi
- Eviter d'auditer le travail de ses collègues (ou de ses collaborateurs...)
- Eviter le coût d'un consultant externe
- Bénéficier d'un auditeur formé à la méthodologie de l'audit et qui connaît l'IAE
- Avoir un regard extérieur et échanger des bonnes pratiques
- Valoriser les auditeurs internes à travers des missions externes
- Donner aux audits de la rigueur et améliorer leur suivi

POUR QUI ?

Toutes les entreprises adhérentes à la fédération, engagées RSEi

COMMENT ?

- Intéressé à participer à cet échange d'audits ?
1. Renvoyez signée la charte des audits RSEi
 2. Prenez contact avec la fédération des entreprises d'insertion
 3. La fédération s'engage à vérifier régulièrement les demandes d'audits enregistrées dans le tableau et relancer/transmettre aux autres entreprises inscrites pour lesquelles se positionnent en fonction de leur disponibilité
 4. La fédération régionale vous met en contact avec l'entreprise auditrice afin de convenir de la date d'audit et formalise le partenariat via une lettre de mission envoyée aux deux parties
 5. L'audit est réalisé et le rapport d'audit vous est transmis en respectant les principes énoncés dans la charte des audits RSEi

+ D'INFOS ?

Contactez l'équipe RSEi
rsei@lesentreprisesdinsertion.org

